



Augmentation de pension alimentaire

Par **katou12**, le **10/07/2011** à **20:48**

Bonjour,rnj'aimerais savoir si mon ex peut me demander une augmentation de pension alimentaire chaqua année prétextant que ma fille grandi. Je lui indexe deja chaque anné la pension alimentaire et si chaque a nnée elle a gain de cause a ses 18 ans jarriverai a 550euros!!!

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **01:53**

L'indexation de la pension n'est pas une faveur que vous lui faites, c'est une exigence par jugement et c'est fait pour compenser la hausse du coût de la vie (et quand on sait que l'indice des prix ne reflète que si peu la hausse réelle du cout de la vie au quotidien ... elle n'est pas gagnante, loin de là)rn rnLa PA s'évalue selon les besoins de l'enfant et les moyens des parents, si les besoins augmentent, c'est un motif pour demander une hausse

Par **cocotte1003**, le **11/07/2011** à **08:16**

Bonjour, l(indexation est une obligation que vous avez et que vous devez faire spontanément chaque année. Les autres augmentations ne sont pas obligatoires, que les besoins de votre fille changent, d'accord, mais c'est au JAF d'en décider, cordialement